

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 22 DÉCEMBRE 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

MODIFIE ET REMPLACE LA DÉCISION N°D2020 12 404 DU 17 DÉCEMBRE 2020

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- **Vu** la notification d'attribution de 200 000 € HT par la Région Sud au titre du contrat Nos Communes d'Abord 2021 (NCA) ;
- **Vu** l'arrêté d'attribution du Département des Hautes-Alpes pour une première tranche de 110 000 € HT pour 550 000 € de travaux ;
- **Considérant** que la Ville de Gap souhaite construire un Accueil Touristique à sur le site de Bayard ;
- **Considérant** l'évolution de la surface bâti et l'évolution du montant de la réalisation ;
- **Considérant** l'engagement de la Ville de Gap en matière de développement Touristique
- **Considérant** que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fond National d'Aménagement de Développement du Territoire (FNADT-CIMA) ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Promouvoir les atouts touristiques de la Ville de Gap grâce à la création d'une Antenne de l'Office de Tourisme, intégrant un espace interactif dédié ;
- Présenter les produits locaux à la vente et un Espace pause/détente ;
- Proposer une aire de détente /pique-nique à l'extérieur.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 1 100 000 € HT.

Article 3 : Plan de financement

Afin de réaliser ces aménagements, une subvention de 440 000 € HT (40%) est sollicitée auprès de l'Etat. Une subvention de 100 000 € HT est demandée auprès du Conseil Départemental pour une seconde tranche de travaux de 440 000 € HT. Une subvention de 200 000 € HT est attribuée par la Région SUD au titre du contrat "Nos Communes d'Abords".

	MONTANT HT (€)	TAUX (%)
ETAT (DSIL_FNADT-CIMA)	440 000 €	40,00 %
RÉGION (NCA)	200 000 €	18,18 %
DEPARTEMENT (tranche 1)	110 000 €	10,00 %
DEPARTEMENT (tranche 2)	100 000 €	9,09 %
AUTOFINANCEMENT	250 000 €	22,73 %
TOTAL HT	1 100 000 €	100 %

Article 4 : Modalités

La Ville de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers des organismes financeurs.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 22 DÉCEMBRE 2022

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 22.12.22
Publié ou notifié le : 22.12.22



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_12_515
Date de la décision :	2022-12-22 00:00:00+01
Objet :	Construction d'un accueil touristique terroir sur le site de Bayard
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20221222-D2022_12_515-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221222-D2022_12_515-AI-1-1_0.xml	text/xml	893
Nom original :		
D_11868.pdf	application/pdf	59500
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20221222-D2022_12_515-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	59500

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 décembre 2022 à 14h21min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 décembre 2022 à 14h21min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 décembre 2022 à 14h21min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 décembre 2022 à 14h21min43s	Reçu par le MI le 2022-12-22

